



# Les Amis du Basketball Contern a.s.b.l.

Fondée en 1956, affiliée à la F.L.B.B.

**PRACTICE PLAN SEASON 2022 21.02 to 27.02.2022 (update 21.02.22)**

MONDAY 21.02		TUESDAY 22.02.			WEDNESDAY 23.02			THURSDAY 24.02			FRIDAY 25.02		SATURDAY 26.02.
12.15-13.30 Practice US Boys & US Girls		12.15-13.30 Practice US Boys & US Girls						12.15-13.30 Practice US Boys & US Girls			12.15-13.30 Practice US Boys & US Girls		Débutants 8.30-9.30
		14.00-15.30 débutants											Butzen 9.45 -10.45
		Prépoussins 15.30 -16.45						Prépoussins 15.15 -16.45					
					17.00 – 18.30 Filles scol. Fillettes			16.45- 18.15 Poussines		16.45-18.00 Fillettes Filles scol			
18.45 – 20.15 Scolaires	18.45-20.15 Minis	16.45- 18.15 Poussines	16.45- 18.00 Fillettes Filles scol.	17.30- 19.00 Poussins	18.45 – 20.15 Scolaires		18.45- 20.15 Minis			17.30-19.00 Poussins	Scolaires 18.00-19.00	17.30 Cadets Espoirs	
20.30-22.00 HOMMES A		19.00-20.30 DAMES A Cadettes			19.00-20.15 Cadets/espoirs			19.00-20.30 DAMES A			19.00-20.30 Hommes A		
		20.30-22.00 HOMMES A			20.30-22.00 Hommes B	20.15- 21.45 DAMES B	20.30- 22.00 Hommes C	20.30- 22.00 Hommes A			20.30-22.00 DAMES A		
AAL haAL													
		Cadets / Espoirs 18.45-20.00											

## PRACTICES AND COACHES (Remarks: between brackets - age category)

Poussins (10/11) : début 13.09	Hichem El Basri - Patrick Zebina	Fillettes (08/09) : début 02.09	Jérôme Altmann	Athletics	Anne Ludivig
Poussines (10/11) : début 14.09	Fabienne Fuger - Sam Walker	Filles-Scolaires (06/07) : début 02.09	Fabienne Fuger - Jérôme Altmann	Scolaires (06/07) : début 13.09	Bob Adam
Prépoussins, Prépoussines (12/13/14) : début 21.09	Raoul Warken, Fabienne Fuger, Jerome Frink, Jessica Hommel, Sophie Grivet, Sam Walker, Ste Hinger, Claire Margue, Lou Mathieu, Laura Bernardy	Cadettes (05/04/03) : début 09.09	Liz Engel	Cadets (04/05) : début 06.09.09	Gavin Love
Débutants (15/16) : début 02.10	Sonja Kiefer Bridget Herlihy, Page Bradley	Minis (08/09) : début 06.09	Adriano do Amaral - Lena Wintersdorff	Espoirs (97/00) : début 06.09	Gavin Love
Butzen (17/18) : début 28.09	Claire Margue, Sonja Kiefer, Martine Flies and many more	DAMES A	Fabienne Fuger Liz Engel	HOMMES A	Gavin Love - Ackermann Yves
		Dames B : début 31.08	Olaf Gudmunsson	Hommes B: début 31.08	Sven Kauffmann
				Hommes C: début 31.08	Jeff Besch

## Sport de compétition pour licenciés

### Participation à des entraînements et compétitions sportives

1) les **sportifs de moins de 12 ans et 2 mois** sont exemptés de produire un quelconque certificat pour pouvoir participer à un entraînement ou à toute compétition sportive

2) **3G**

**TOUS les sportifs, juges, arbitres et encadrants âgés de plus de 12 ans et 2 mois**

doivent pouvoir présenter **soit** :

- un certificat de vaccination (schéma vaccinal complet) - validité 270 jours ou un certificat de vaccination faisant état d'une vaccination de rappel (booster) <sup>1</sup>;
- un certificat de rétablissement - validité 180 jours<sup>2</sup> ;
- un certificat de test (PCR ou antigénique rapide) en cours de validité

pour pouvoir participer à des entraînements (réunissant plus de 10 personnes) et à toute compétition sportive.

---

<sup>1</sup> 270 jours à compter de la date à partir de laquelle le schéma vaccinal est considéré comme complet. La validité du certificat relatif à la vaccination de rappel est illimitée.

<sup>2</sup> 180 jours à compter de la date du premier résultat positif d'un test TAAN.

**NOUVEAU : Mise en place d'un seul et unique régime pour tous, à savoir le régime 3G.**

Les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner pour des raisons médicales et titulaires d'un certificat de contre-indication à la vaccination, doivent dans tous les cas présenter leur certificat afférent et un certificat de test (PCR ou antigénique rapide) en cours de validité ou le résultat négatif d'un test autodiagnostique réalisé sur place et sous surveillance.

**NOUVEAU : A défaut de pouvoir présenter un certificat de test (PCR ou antigénique rapide) en cours de validité, seules les personnes titulaires d'un certificat de contre-indication à la vaccination, doivent présenter le résultat négatif d'un test autodiagnostique réalisé sur place et sous surveillance.**

**Tous les autres sportifs, juges, arbitres et encadrants n'ont dès lors, en principe, plus besoin de faire un test autodiagnostique réalisé sur place pour participer à un entraînement, voire une compétition.**

#### **Sport fédéré**

#### **Récapitulatif :**

Jusqu'à 10 sportifs (encadrants compris)	pas de restrictions, ni de certificat requis pendant les entraînements
Enfants jusqu'à l'âge de 12 ans et 2 mois	pas de certificat requis
Sportifs, juges, arbitres et encadrants licenciés à partir de 12 ans et 2 mois	3G (entraînements à partir de 11 personnes) et pour toute compétition

La présentation des prédicts certificats est à contrôler par une personne déléguée par le club affilié ou la fédération sportive agréée, ou par toute autre personne désignée à cette fin. Les sportifs, juges, arbitres et encadrants qui refusent ou sont dans l'impossibilité de présenter l'un des certificats précités n'ont pas le droit de participer à un entraînement (réunissant plus de 10 personnes) ou à toute compétition sportive. Il en est de même pour ceux qui refusent<sup>3</sup>, le cas échéant, de se soumettre à un test autodiagnostique sur place et sous surveillance ou au cas où le résultat du test autodiagnostique est positif.

### **Tenue de listes**

Pour faciliter les vérifications effectuées dans le cadre du contrôle et pour éviter de devoir à chaque fois contrôler les certificats correspondants, les personnes déléguées peuvent tenir une liste des seules personnes vaccinées ou rétablies lorsque celles-ci participent régulièrement à des entraînements, voire des compétitions.

L'inscription sur cette liste est volontaire. Cette liste ne peut contenir que le nom des personnes vaccinées ou rétablies et la durée de validité des certificats. Les personnes qui sont inscrites sur la liste précitée peuvent demander à voir retirer leur nom de ladite liste à tout moment sans aucune explication ou justification. La durée de validité de cette liste expire au 30 avril 2022.

A l'expiration de cette date, la liste est détruite. Seules les personnes chargées de la tenue de ladite liste peuvent accéder à son contenu.

---

<sup>3</sup> uniquement pour les personnes titulaires d'un certificat de contre-indication à la vaccination

## Explications sur les tests acceptés

Sont acceptés les tests suivants :

- un certificat de test PCR disposant d'un code QR et attestant un résultat négatif ;
- un test antigénique rapide indiquant un résultat négatif et certifié, le cas échéant, par :
  - a) un médecin, un pharmacien, un aide-soignant, un infirmier, un infirmier en anesthésie et réanimation, un infirmier en pédiatrie, un infirmier psychiatrique, une sage-femme, un laborantin, un masseur-kinésithérapeute, un ostéopathe, un assistant technique médical, un infirmier gradué ou un assistant d'hygiène sociale autorisés à exercer leur profession au Luxembourg (certificats munis d'un code QR)  
  
ou
  - b) un fonctionnaire public ou un employé, dans le cadre des tests réalisés auprès des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, et qui est désigné à cet effet par le directeur de région, le directeur d'école, le directeur de l'établissement d'enseignement secondaire ou le directeur de lycée  
  
ou
  - c) un membre de l'Armée luxembourgeoise de la carrière militaire et de la carrière civile, désigné par le directeur de la santé.

Il est précisé que pour les élèves, le courrier électronique envoyé par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse attestant le résultat négatif d'un test antigénique rapide réalisé à l'école est également accepté dans la limite de sa durée de validité (24 heures).

Il est rappelé que la durée de validité d'un test PCR est fixée à 48 heures, alors que celle d'un test antigénique rapide est fixée à 24 heures.

Ces dispositions s'appliquent aux sportifs et encadrants, tels entraîneurs, staff technique et autres personnes figurant notamment sur une feuille de match, voire aux juges et arbitres en contact avec les sportifs pour les entraînements (à partir de 11 personnes) et pour toute compétition sportive (match officiel y inclus match amical, tournoi, course, championnat, meeting, critérium et similaires).